

PROCÈS VERBAL
de la Séance du Conseil d'Administration
du 24 novembre 2020
N° de la séance : 2

Le conseil d'Administration s'est réuni le 24 novembre 2020 en séance ordinaire et en vidéo-conférence sur convocation du chef d'établissement transmise avec l'ordre du jour à tous les membres le 16 novembre 2020.

Monsieur le Principal ouvre la séance à 18h30.

Présents : 22 membres dont 22 votants.

Absents et excusés : Mme CASTEL, M. DELANDES, Mme NDOUTA, M. BOUGARD, Mme CRNKOVIC, Mme HAREL, Mme LAMARTINE

Absents et remplacés :

Le quorum étant atteint, M. MADEC procède à l'ouverture du conseil d'administration, Madame LE GAL accepte, sur invitation du Chef d'établissement, d'être secrétaire de séance.

1. Adoption de l'ordre du jour complété des éventuelles questions diverses
2. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration précédent
3. Sorties-voyages
4. Taux de contribution
5. Budget 2021
6. Questions diverses à porter à la connaissance du chef d'établissement au moins 48h avant la réunion du conseil d'administration

1. Adoption de l'ordre du jour complété des éventuelles questions diverses :

Monsieur MADEC précise qu'il y a une question diverse : « autorisation de recrutement de personnels de droit public intervenants OEPRE » et propose de passer au vote.

Vote : Les membres du CA approuvent l'ordre du jour avec la question diverse avec

POUR : 22 voix

2. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration précédent :

Pas de remarques particulières sur le procès-verbal du conseil d'administration précédent. Il est procédé au vote

Vote : les membres du CA approuvent le PV du conseil d'administration précédent avec

POUR : 22 voix

PROCÈS VERBAL
de la Séance du Conseil d'Administration
du 24 novembre 2020
N° de la séance : 2

3. Sorties-voyages :

Monsieur MADEC donne la parole à Madame BROIGNIEZ

Une action est connue, à savoir pour le 18 mai 2021 une représentation théâtrale au sein du collège proposée par l'association « Entracte » pour la pièce « le Bourgeois Gentilhomme ». 4 classes seront concernées (4^{ème} B, 4^{ème} D, 4^{ème} F et 3^{ème} Segpa) soit 92 élèves et 8 accompagnateurs pour un coût total de 736.00 euros. Cette prestation sera intégralement financée par la dotation globalisée du département.

Vote : Les membres du CA se prononcent sur la sortie au théâtre du 18 mai 2021 et son budget prévisionnel avec

POUR : 22 voix

A l'heure actuelle, il est très difficile d'avoir une projection sur les sorties et voyages pour l'exercice budgétaire 2021. Cependant une somme de 11 936.05 est prévue au budget 2021 pour le financement des diverses sorties qui pourraient faire l'objet d'une future programmation et de ce fait d'un vote lors d'un prochain Conseil d'administration.

4. Taux de contribution :

Il s'agit du taux de reversement de la restauration vers le service de l'administration.

Il est proposé de fixer à 20% le taux de contribution du SRH aux charges communes. 20% des recettes permettront de prendre en charges les dépenses de viabilisation (eau, électricité) et les dépenses d'entretien et de réparations. Ce taux est conforme aux recommandations du Département.

Vote : Les membres du CA se prononcent sur le taux de 20% pour la contribution du SRH aux charges communes avec

POUR : 22 voix

5. Budget 2021 :

Madame BROIGNIEZ donne des informations générales sur le budget aux nouveaux membres du conseil d'administration.

Le budget reste une prévision des recettes et des dépenses. On se doit d'être sincère dans sa rédaction. Le budget est annuel et couvre l'année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre contrairement à une année scolaire. Pour le Collège Simone Veil, il y a un seul budget. Ce budget est amené à évoluer tout au long de l'année grâce à l'émission de Décisions Budgétaires Modificatives (DBM) pour information ou pour vote.

PROCÈS VERBAL
de la Séance du Conseil d'Administration
du 24 novembre 2020
N° de la séance : 2

Le vote du budget porte sur les montants des services, le détail des activités ne fait pas l'objet du vote.

Le budget est ensuite transmis aux autorités de contrôle (La Direction académique et le Conseil départemental) pour validation. Le Budget est exécutoire au terme d'un délai de 30 jours à compter de la réception du dernier accusé réception des autorités de contrôle.

Le budget comporte :

6 services, ces services sont définis dans le cadre de la réglementation budgétaire :

3 pour les services généraux :

Activités pédagogiques (AP),
Vie de l'élève (VE),
Administration et logistique (ALO),

2 pour les services spéciaux :

Service de Restauration et d'Hébergement (SRH),
Service des bourses nationales (SBN),

1 pour le service opérations en capital

Opérations en capital (OPC).

Et des codes d'activité :

Tous les codes commençant par
1... Sont des codes imposés par l'Etat, le Ministère,
2... Sont des codes imposés par la Collectivité à savoir le Département,
0... sont des codes propres à l'établissement.

Pour construire un budget, il faut faire l'inventaire des recettes connues ou prévues.

RECETTES :

Concernant les dotations départementales 2021, elles sont identiques aux subventions 2020, à savoir 131 164,39 euros :

95 113.00 euros pour la dotation de fonctionnement, 8 672.05 euros pour la dotation globalisée (5 410.00 euros pour 2021 et 3 262.05 de reliquat 2020 non utilisés), 8 000.00 euros d'estimation de la dotation de compensation de 0.65 euro du repas pour les élèves demi-pensionnaires boursiers nationaux, 1 000.00 euros pour subventionner le poste d'enseignant référent handicap, 233.34 euros de reliquat pour le dispositif relais, 15 000.00 pour la location des installations sportives et 3 156.00 euros pour l'entretien des bâtiments.

PROCÈS VERBAL
de la Séance du Conseil d'Administration
du 24 novembre 2020
N° de la séance : 2

Les subventions provenant de l'Etat pour 53 287.51 euros

Budget Opérationnel de Programme (BOP) 141 pour les manuels scolaires 1000.00 euros, pour les droits de reprographie 950.00 euros, Devoirs faits 533.04 euros (reliquats 2020), Bibliothèque Education Prioritaire 1 804.47 (reliquats de subventions), BOP 230 Fonds social cantine 3000.00 euros, fonds social collégiens 1 000.00 euros et une estimation de 45 000.00 euros pour les bourses nationales.

Autres sources de financement pour 213 890.50 euros :

La Taxe d'apprentissage 4 500.00 euros, les contributions des familles au service de restauration et d'hébergement pour 186 543.00 euros (estimation en baisse par rapport à 2020 de 5.6%), contributions des commensaux au service de restauration et d'hébergement de 10 847.50 euros (soit une variation négative de 11.8% par rapport à 2020), 1 200.00 euros pour la vente de badges, d'objets confectionnés, perte de manuels scolaires... enfin 10 800.00 euros pour la location de 2 logements de fonction.

Recettes pour ordre pour 34 440.69 euros :

Contribution du service de restauration et d'hébergement aux charges communes retracées dans le service Administration et Logistique pour 30 728.10 euros et 3 712.59 pour la prise en compte des amortissements financés par des subventions.

Soit un total des recettes de 432 783.09 euros

DEPENSES :

Service Activités pédagogiques (AP) ouverture des dépenses pour 50 682.90 euros.

Dans le service Activités pédagogiques (AP) se retrouvent les dépenses d'enseignement, ce budget voit la création de codes d'activités par pôle d'enseignement et non plus par matière. Ces pôles devraient permettre une plus grande souplesse dans l'exécution des dépenses.

Les crédits dédiés aux fournitures communes ou aux frais de reprographie (location, consommation et papier) sont supprimés du service AP pour être retracés intégralement au service ALO. Actuellement, il est impossible de chiffrer au réel les dépenses relevant de AP ou d'ALO.

Ouverture en dépenses des manuels scolaires, droits de copies, bibliothèque Education prioritaire, devoirs faits, dispositif classe relais, location des installations sportives.

Pour les sorties et voyages un crédit de 12 672.05 est alloué financé par la subvention globalisée départementale, par la taxe d'apprentissage et par la subvention de fonctionnement.

Ouverture de 2 500.00 euros dédiés à l'achat d'équipement pédagogique.

M. REMAUD signale qu'il faudra prévoir l'an prochain le renouvellement de licences pour les manuels numériques.

Madame COSTE demande si le reliquat « bibliothèque réseau » peut être utilisé pour les élèves dyslexiques.

PROCÈS VERBAL
de la Séance du Conseil d'Administration
du 24 novembre 2020
N° de la séance : 2

M. MADEC explique que ce budget est réservé à la documentation pour les enseignants.

M. FROUIN demande qui est le référent bibliothèque.

M. MADEC répond qu'il s'agit de Madame HOLIN.

M. REMAUD demande si PRONOTE est en version monoposte

M. MADEC explique que le budget consacré à Index Education couvre les mises à jour de l'EDT (emploi du temps) et de Pronote et finance également l'hébergement.

Service Vie de l'élève (VE) pour 12 700.00 euros

Ce service retrace les dépenses relatives, au BOP 230 (fonds social cantine et fonds social collégien), à l'aide départementale aux élèves boursiers demi-pensionnaires et au Comité d'Education à la Santé et la Citoyenneté (CESC).

Madame BROIGNIEZ encourage les personnels à proposer des projets dans le cadre du CESC afin de solliciter des financements auprès de la direction académique.

Arrivée de Madame LEMETAYER à 19h20 : 23 présents

M. BAZOT précise que dans le cadre du CESC l'établissement peut solliciter le CISPD et le dispositif politique de la ville ou il y a des moyens de subvention de projets.

M. MADEC remercie M. BAZOT pour cette information.

Service Administration et Logistique (ALO) pour 137 933.73 euros.

Ce service prend en charge les dépenses de viabilisation (eau, gaz électricité) pour un total de 61 550.00 euros soit 44.62% des crédits du service ALO.

En raison de la pandémie COVID, il est prévu une augmentation par rapport au budget 2020 des frais d'affranchissement (+1 000.00 euros), des produits d'entretien (+ 4 000.00 euros), des crédits d'infirmerie (+500.00 euros).

Regroupement des frais de reprographie pour un montant de 10 500.00 euros et des fournitures communes pour 5 141.10 euros.

Ouverture des crédits d'équipement pour 3 000.00 euros.

Un échange suit concernant le coût élevé de l'affranchissement et les moyens actuels ou envisagés pour le réduire.

PROCÈS VERBAL
de la Séance du Conseil d'Administration
du 24 novembre 2020
N° de la séance : 2

Madame COSTE informe que les courriers d'absence font déjà l'objet d'un envoi par message.

M. FROUIN ajoute que PRONOTE offre la possibilité des envois dématérialisés (bulletins.....)

M. MADEC propose d'intensifier le recours aux envois dématérialisés.

Service de Restauration et d'hébergement (SRH) pour 197 390,50 euros.

Ce service prend en charge les dépenses liées aux achats de denrées pour 108 071,30 euros, le reversement à la collectivité pour 46 880,24 euros (FARPI) et 2 960,86 euros (FDSH), 30 728,10 euros correspondant au montant de la contribution au service ALO et enfin pour 8 750,00 des frais dédiés aux contrats de maintenance, aux réparations, à l'équipement, aux éventuelles admissions en non valeurs et frais d'hébergement.

Service des Bourses Nationales (SBN) pour 45 000,00 euros

Ce service retrace les dépenses liées aux bourses nationales versées aux familles, ces dépenses sont conformes aux recettes.

Service Opérations en Capital (OPC)

Il n'est pas prévu de dépense et recette d'investissement sur ce service.

Soit un total des dépenses de 443 707,13 euros

Ce budget prévoit un résultat négatif de 10 924,04 euros, 2000,00 euros pour le service AP et 8 924,04 pour le service ALO.

Le résultat du service ALO prend en compte le montant des amortissements sur fonds propres qui ne fait pas l'objet d'un besoin de financement.

Le besoin de financement par le fonds de roulement est de 5 000,00 euros (10 924,04 euros – 5924,04 d'amortissements réels).

Le collège doit avoir recours à un prélèvement de 5 000,00 euros afin d'équilibrer le budget 2021. Le montant du fonds de roulement est estimé à 71 545,29 euros soit 54 jours de fonctionnement.

Vote : Les membres du CA se prononcent sur le budget initial de l'exercice 2021

POUR : 23 voix

Monsieur MADEC, ainsi que les membres du conseil d'administration remercient Madame BROIGNIEZ pour sa présentation très claire du budget.

PROCÈS VERBAL
de la Séance du Conseil d'Administration
du 24 novembre 2020
N° de la séance : 2

6. Questions diverses :

Monsieur MADEC a besoin de l'autorisation des membres du conseil pour pouvoir recruter les intervenants de l'OEPRE (dispositif destiné aux parents allophones désireux d'apprendre le français).

Vote : Les membres du CA donnent l'autorisation au chef d'établissement de recruter des personnels de droit public dans le cadre de l'OEPRE, 2 intervenants pour des vacances.

POUR : 23 voix

L'ordre du jour étant épuisé M. MADEC remercie les membres et clôture la séance à 19h50 en indiquant le prochain conseil d'administration début février 2021.

Le président
H. MADEC



Le secrétaire de séance
V. LE GAL





Émis le : 24 novembre 2020 à 18:32 Durée moyenne : 00m. 21s.

Questions (1) Participants (20)

Affichage des résultats par question

▼ Question 1 : Emargement - veuillez inscrire votre bonne réponse

▼ **RENOU, Claire**

Renou Claire

▼ **Bazot, Didier**

Didier Bazot

▼ **le gal, Véronique**

Véronique Le Gal

▼ **LANGLOIS, Fabienne**

Fabienne LANGLOIS

▼ **FROUIN, ETIENNE**

Etienne FROUIN

▼ **Bizery, severine**

Bizery Severine

▼ **REMAUD, Jeffrey-Gaylord**

REMAUD Jeffrey-Gaylord

▼ **M'COLO, Tasnima**

M'COLO Tasnima

▼ **Guibert, Florian**

Guibert Florian

▼ **PELTIER, Anne-Laure**

PELTIER ANNE-LAURE

▼ **DUBOIS, stéphanie**

DUBOIS Stéphanie

▼ **Joliveau, Sandrine**

JOLIVEAU Sandrine

▼ **Mignot, Charlène**

Mignot Charlène

▼ **coste, Stéphanie**

Stéphanie Coste

▼ **RAGARU, Valérie**

RAGARU Valérie

▼ **chévé, nathalie**

Chevé Nathalie

▼ **ndongala, moise**

moise ndongala

▼ **Pollet, Alexis**

Alexis Pollet

▼ **DEROUET, marianne**

marianne derouet